



La langue française –
Infos en français facile : Script 15/01/2006
DES LYCÉENS SANS PAPIERS
Exercices proposés par E. Descatoire, écoute 1 min 27 sec

TRANSCRIPTION

AB : On s'intéresse maintenant à la situation des lycéens qui sont sans papiers en France. Ce sont des élèves étrangers qui n'ont plus les autorisations pour rester en France.

CM : Ces lycéens ne peuvent pas être expulsés de France tant qu'ils ne sont pas majeurs. Mais dès qu'ils ont 18 ans, les autorités peuvent décider de les renvoyer dans leurs pays d'origine.

AB : Et le maire du 20ème arrondissement de Paris a décidé de défendre deux lycéens sans papiers. Michel Charzat a célébré hier un parrainage civile de ces deux jeunes. Leurs parrains et marraines sont des professeurs ou des amis.

CM : Oui, Danielle Simonet est adjointe au maire chargée de la jeunesse, de l'accès à la citoyenneté et des résidents étrangers. Elle explique à Pascaline Minet le sens de cette cérémonie.

DS : Je participe à l'animation d'un conseil de la jeunesse et il y a un jeune de ce conseil qui m'avait parlé de la situation de deux de ces camarades, qui sont donc lycéens sans papiers. On a organisé une cérémonie de parrainage républicain, mais qui avait la particularité d'être un parrainage civil de deux jeunes lycéens sans papiers menacés d'expulsion. Ça engage les parrains et marraines à vraiment les suivre dans toutes leurs démarches jusqu'à, ce qu'on espère, leur situation se régularise. Et puis après, c'est aussi une cérémonie républicaine... montrer que nous tous, on les soutient, on est solidaires. Le parrainage civil, le baptême républicain, n'a aucune valeur légale, mais on est vraiment dans le symbole. Mais je pense que les symboles sont extrêmement importants.

CM : C'était Danielle Simonet, adjointe au maire du 20ème arrondissement de Paris.